

Département
Haute-LoireE X T R A I T
**du Registre des Délibérations du Comité Syndical
de l'EPAGE Loire Lignon**

Séance du 14 Février 2024

Date d'envoi de la convocation : 7 février 2024	Conseillers en exercice : 33
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :	Présents ou représentés : 26
Délibération n°: 202402-01	Pouvoirs : 4
	Excusés : 7

Objet : Participation financière des EPCI aux frais fixes de structures pour l'année 2024

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le 14 février 2024 à 17h30, Salle du Conseil Municipal en Mairie de BRIVES CHARENSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : BRINGER Jean-Paul - BENAT Brigitte – BEAUMEL Jean-Paul - FILERE Michel - PALHIÈRE Jean-Louis **Communauté de Communes Loire Semène** : ARNAUD Sébastien - BOMPUIS Yves **Communauté de Communes du Pays de Montfaucon** : DURIEUX Pierre – SOUVIGNET Bernard **Communauté de Communes du Haut-Lignon** : BROUSSARD Olivier - RUEL Gilbert **Communauté de Communes des Sucs** : ABRIAL Jean-Claude – LIOGIER Pierre – PEROTTI Pascal **Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal** : SABATIER Jean-Pierre **Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron** : MONTAGNON Jean-Philippe **Communauté de Communes Cayres Pradelles** : CATHONNET Philippe – GIBERT Pierre **Communauté de Communes Montagne d'Ardèche** : VALETTE Charles – BRUN Claude **Communauté de Communes des Monts du Pilat** : / **Communauté de Communes Ambert Livarfois Forez** : SAVINEL Jean **Loire Forez Agglomération** : / **Communauté de Communes Val'Éyrieux** : ROCHE Françoise

Avaient donné pouvoir :

Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron : FAURE Cyril (pouvoir donné à MONTAGNON Jean-Philippe) - FAVIER Christiane (pouvoir donné à BRINGER Jean-Paul) – MONCHER Jean-Pierre (pouvoir donné à PALHIÈRE Jean-Louis)
Communauté de Communes des Monts du Pilat : BONNEFOY Régis (pouvoir donné à BOMPUIS Yves)

Secrétaire de séance : Jean-Louis PALHIÈRE

Le montant de la participation financière est fixé chaque année par le Comité Syndical.

Les EPCI représentant moins de 1 % de la surface du syndicat, ne participent pas au financement des frais de structure.

Les titres de recette seront émis, pour le montant total, dès que la présente délibération sera exécutoire.

Les frais fixes de structure, pour l'année 2024, sont calculés selon les modalités suivantes :

Frais fixes de structures	Calcul sur la base des dépenses constatées au compte administratif 2023 et déduction faite des aides des différents financeurs Le calcul détaillé des frais fixes de structures a été présenté lors de la commission finances du 07/02/2024 Montant total : 324 675,39 €
Calcul de la population de l'EPAGE Loire Lignon	Source : INSEE, populations légales 2021 qui entrent en vigueur au 1 ^{er} Janvier 2024 (agent en charge du SIG s'occupe des calculs). Méthode utilisée : méthode de calcul validée le 06-05-2019

Répartition des frais fixes de structures entre les EPCI membres de l'EPAGE Loire Lignon :

<u>NOM</u>	<u>Population EPCI dans EPAGE</u>	<u>Part % EPCI dans EPAGE</u>
CC Ardèche des Sources et Volcans		
CA du Puy-en-Velay	82338	42,54%
CC Val Eyrieux		
Haut Pays du Velay Communauté	8082	4,18%
CC du Haut-Lignon	8243	4,26 %
CC Loire et Semène	14891	7,69%
CC des Sucs	18884	9,76%
CA Loire Forez Agglomération (LFA)	3490	1,80%
CC de la Montagne d'Ardèche	2688	1,39%
CC des Monts du Pilat	5817	3,01%
CC Ambert Livradois Forez	2948	1,52%
Saint-Etienne Métropole		
CC Mézenc-Loire-Meygal	11590	5,99 %
CC des Pays de Cayres et de Pradelles	2693	1,39%
CA Annonay Rhône Agglo		
CC Marches du Velay-Rochebaron	31891	16,48%
CC des Rives du Haut-Allier		
TOTAL	193545	100,00 %

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, à l'unanimité :

- APPROUVE les participations financières des EPCI de l'EPAGE Loire Lignon sur la base de la répartition ci-dessus ;

- AUTORISE le Président à solliciter les EPCI sur le montant total, une fois la présente délibération exécutoire.

Fait le 14 février 2024 à Brives Charensac,
Tous les membres présents ont signé au registre.

Le Secrétaire de séance

Le Président de l'EPAGE Loire Lignon,

Jean-Louis PALHIÈRE

Jean-Paul BRINGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État